



VILLE de CHÂTEAU-RICHER
8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418 824-4294 / Téléc. : 418 824-3277
info@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca



Abonnez-vous !

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. PAIEMENT DES TAXES

Le compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ est payable en quatre (4) versements égaux aux dates suivantes :

1. 17 avril 2023
2. 15 juin 2023
3. 15 août 2023
4. 16 octobre 2023

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes :

- de façon automatisée (Internet, guichet automatique) à *Ville de Château-Richer - Taxes municipales*, numéro de référence demandé : numéro de matricule (18 chiffres);
- par chèques postdatés;
- par le service de retrait direct (formulaire disponible à nos bureaux). ***Ce service se renouvelle automatiquement pour ceux déjà inscrits.***
- directement au bureau de la Ville par chèque, argent comptant ou par paiement *Interac*.

2. PAIEMENT DES TAXES PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Si le paiement de vos taxes municipales est pris en charge par votre institution financière, **IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ** de lui transmettre votre compte de taxes. VEUILLEZ NOTER QU'EN AUCUN CAS, LA VILLE N'EST RESPONSABLE DES DÉLAIS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ; DONC AUCUN FRAIS D'INTÉRÊTS OU DE PÉNALITÉS NE SERONT REMBOURSÉS.

Note : VOUS AVEZ EFFECTUÉ UN PAIEMENT ET VOUS AVEZ TOUT DE MÊME DES ARRÉRAGES SUR VOTRE NOUVEAU COMPTE DE TAXES ?

Ne soyez pas inquiet ! Vous avez probablement effectué votre paiement entre le moment où les comptes de taxes ont été imprimés et la date du premier versement, soit le 17 avril 2023. Vous pouvez toujours communiquer avec la Ville pour plus de détails.

Des intérêts et pénalités seront facturés à tous ceux qui ne respecteront pas les dates d'échéance.

**** ATTENTION NOUVEAUTÉ ****



La Ville de Château-Richer s'est dotée d'un logiciel d'alertes et de notifications de masse pour rejoindre rapidement, massivement et efficacement les citoyens.

Nous comptons sur votre collaboration pour vous inscrire à ce nouveau moyen de communication.

Il y a deux (2) façons très simples de le faire :

- En remplissant le formulaire sur notre site Web (www.chateauricher.qc.ca)
- En communiquant directement avec la municipalité au 418-824-4294, poste 200

Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, chaque citoyen choisit les alertes et notifications qu'il souhaite recevoir, selon ses préférences. Il choisit aussi la façon dont il veut recevoir ses notifications : téléphone, mobile, SMS ou courriel.

Inscrivez-vous dès maintenant pour être bien informé !



VILLE de CHÂTEAU-RICHER
8006, avenue Royale
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Tél. : 418 824-4294 / Téléc. : 418 824-3277
info@chateauricher.qc.ca
www.chateauricher.qc.ca

AUTRES INFORMATIONS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Cueillettes à chaque semaine (sur 2 jours) : Du 3 et 4 mai au 4 et 5 octobre 2023

Par la suite, les collectes auront lieu aux 2 semaines.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS (MONSTRES)

Elle s'effectuera deux (2) fois en 2023 soit :

- 1^{er} et 2 mai
- 16 et 17 octobre

COLLECTE DES FEUILLES MORTES ET RÉSIDUS VERTS



Elle s'effectuera trois (3) fois en 2023 soit :

- 12 mai
- 20 octobre
- 10 novembre

ÉCOCENTRE (30, CÔTE DE LA CHAPELLE)



Ouverture : 15 avril au 18 novembre 2023

Horaire : Les mercredis de 13 h à 19 h (13 h à 18 h pour les mois de septembre, octobre et novembre)
et les samedis de 8 h à 16 h

LICENCE DE CHIEN – OBLIGATOIRE



Nous vous rappelons que les licences pour les chiens sont permanentes, c'est-à-dire pour la durée de vie de l'animal. Vous pouvez vous les procurer à l'hôtel de ville de Château-Richer, situé au 8006, avenue Royale. **Coût pour une médaille : 25 \$.** Le coût pour le remplacement d'une médaille est de 15 \$.